

Décision

Générale

colonial

Décision n° 604 accordant un congé de deux mois à Elmi Kamel.

n° 604

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 juin 1948

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1948

Date du numéro
30 juin 1948

VISAS

Vul l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vul es arrêtés n° 236 du 24 mars 1945 et n° 116 du 5 février 1947 relatifs à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis

Vul l'avis émis par le Conseil de santé en date du 9 juin 1948.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un congé de convalescence de deux mois à solde entière, pour en jouir en Ethiopie, est accordé à Elmi Kamel, chauffeur, 11e échelon. en service au Gouvernement. Art. 2. — Les frais de voyage de l'intéressé sont à la charge du budget local. Art. 3. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 1^{er} juillet 1948, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.